



Délibération n° 40 / 2014

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Isabelle BARDIN, Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Animation – Marché de Noël 2014 – Tarification.

Madame Karine QUEVEDO, Conseillère municipale déléguée de Pignan, expose au Conseil Municipal :

La municipalité souhaite organiser pour la 7^{ème} année consécutive, un marché de Noël le 20 décembre en nocturne de 17h00 à 22h00 et le dimanche 21 décembre de 10h00 à 18h00.

Afin de permettre l'installation des commerçants, il convient de se prononcer sur la tarification des emplacements.

Ainsi le prix est fixé à :

- 60 € pour 3 mètres linéaires, sous tente, avec électricité, deux tables et chaises par exposant,
- gratuit pour les associations et les commerçants Pignonais.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animation le 16 avril 2014.

Commune de PIGNAN (Hérault)
Délibération n° 40/2014
Objet : Marché de Noël 2014 – Tarification.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les tarifs énoncés ci-dessus ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 27 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN